

Les déplacés et l'urbanisation : Analyse des conséquences des déplacements des po- pulations sur l'urbanisation accélérée des villes secon- daires au Sahel

Policy Brief

14 avril 2025

Public

[Sten Hagberg]

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement les opinions de l'AFD, de ses partenaires ou financeurs.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

[Sten Hagberg] (14 avril 2025), Les déplacés et l'urbanisation : analyse des conséquences des déplacements des populations sur l'urbanisation accélérée des villes secondaires au Sahel, Plateforme d'Analyse du Suivi et d'Apprentissage au Sahel, Production Pasas.

<https://pasas-minka.fr>

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
1 - STATISTIQUES EXISTANTES DES MOUVEMENTS DES POPULATIONS SAHELIENNES.....	5
2 - ANALYSE DES CONSEQUENCES SUR L'URBANISATION ACCELEREE DE VILLES SECONDAIRES (ET CAPITALES).....	8
CONCLUSION.....	12
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	14

INTRODUCTION

Le présent policy brief se propose d'analyser les conséquences des déplacements des populations ces dernières années sur les processus d'urbanisation dans les villes secondaires au Sahel, notamment le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Il analyse les « vérités chiffrées » en relation avec des exemples ethnographiques pour comprendre l'impact sur le logement et le foncier, la précarité des services de base, la transformation des relations de genre au sein des familles et l'insécurité. Le policy brief concerne surtout ces trois pays sahéliens qui, depuis septembre 2023, font partie de l'Alliance des États du Sahel (AES).

Ce policy brief dégage des pistes pour des analyses approfondies et des actions à venir. Pour ce faire, et en nous basant sur des décennies de travaux de recherche au Burkina Faso et au Mali, nous mobilisons trois sources d'information principales. Premièrement, nous analysons des statistiques et chiffres existant sur les mouvements de populations, avec une attention particulière réservée aux personnes déplacées internes (PDI) et, dans une moindre mesure, aux mouvements des burkinabè, maliens et nigériens dans les pays côtiers et aux réfugiés. Deuxièmement, nous faisons une synthèse des études récentes (thèses, ouvrages et articles scientifiques) et, surtout pour illustrer nos propos, des articles des médias sahéliens (quotidiens, hebdomadaires, journaux en ligne). Troisièmement, nous nous référons aux entretiens avec des personnes ressources (Ouagadougou, Bamako, Banfora et Mopti), ainsi que des chercheurs burkinabè et maliens ayant récemment travaillé dans des villes secondaires. Le travail de collecte et d'analyse de données a été fait entre octobre 2024 et janvier 2025¹.

Avant d'engager l'analyse, deux clarifications conceptuelles s'imposent. Premièrement, le concept de villes secondaires mérite d'être clarifié. En effet, étant donné que la fluidité entre le rural et l'urbain, nous voudrions souligner que les villes secondaires sont en deuxième rang dans une certaine hiérarchisation démographique, administrative, économique, culturelle, etc., entre les villes d'un même pays. Le Burkina Faso, le Mali et le Niger étant fortement centralisés, les villes secondaires dépendant de décisions importantes prises à Ouaga, Bamako ou Niamey. Deuxièmement, la mobilité des populations est une des caractéristiques des sociétés sahéliennes, y compris la transhumance, la migration vers les grandes villes et les pays côtiers. Alors, même si tous les déplacements des populations ne sont pas nécessairement liés aux crises sécuritaires, les déplacements massifs actuellement en cours sont d'une autre ampleur. De nos jours, l'urbanisation accélérée, notamment dans les villes secondaires, est en grande partie liée aux insécurités et violences.

¹ Ce policy brief étant une tentative d'identifier des pistes de recherche et d'action on s'est collectivement basé sur les expériences au sein du Laboratoire d'Anthropologie Comparative, Engagée et Transnationale (LACET, <https://www.lacet.org/>). Plus généralement il s'articule aussi sur la base de recherches de terrain que nous avons conduites au Burkina Faso et au Mali depuis des décennies. Quant au travail avec ce policy brief, nous voudrions particulièrement remercier Bintou Koné avec qui nous entretenons des échanges permanents sur les insécurités, les déplacements des populations et leurs conséquences sur les sociétés sahéliennes. Une version préliminaire de ce brief a reçu des commentaires pertinents de Laurent Vidal, Mariame Sidibé et Raphael Malejac.

1 - STATISTIQUES EXISTANTES DES MOUVEMENTS DES POPULATIONS SAHELIENNES

Même si les statistiques des mouvements des populations sont mises à jour par les organisations humanitaires et par les institutions étatiques des trois pays, il est difficile d'établir avec certitude le nombre des déplacés internes et externes au Sahel. Le 30 décembre 2024, le Bureau de Coordination des Affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) a publié les chiffres suivants concernant le Burkina Faso, le Mali et le Niger occidental : 2,6 millions des personnes déplacées internes (PDI) et 329.500 réfugiés au cours de la période octobre-décembre 2024 (OCHA 30/12/2024). Selon OCHA, ces chiffres indiquent une baisse de 3% pour les PDI et une hausse de 3% pour les réfugiés si l'on compare les chiffres de juillet à septembre 2024. Une semaine avant, OCHA a publié un modèle des risques² en ce qui concerne le Sahel central (OCHA 23/12/2024) dans lequel les indices de risques sont très élevés (Fig. 1). Ces chiffres sont bien entendu des estimations des déplacements de ces deux catégories de personnes. Ainsi on en arrive facilement à des généralisations.

Prenons l'exemple du Burkina Faso. Ce pays a le plus grand nombre de déplacés et on note que le chiffre des déplacements des populations serait en baisse : le 31 mars 2023, il y avait 2.062.534 Personnes Déplacées Internes (PDI), selon le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR 31/12/2023).

« Depuis, de nouveaux déplacements ont été signalés en raison des chocs sécuritaires mais les données officielles ne sont pas disponibles. La principale cause de ces déplacements est liée aux attaques armées. » (Humanitarian Action 13/12/2024)

Or, lors d'une session ordinaire du CONASUR en janvier 2025, la ministre burkinabè de l'Action humanitaire et de la solidarité nationale a informé l'opinion publique qu'un million de personnes déplacées sont de retour chez elles ; à la date du 31 décembre 2024, *« il a été enregistré le retour de 1.010.136 personnes issues de 165.375 ménages dans 397 localités d'origine »*, selon la ministre (APA News 21/1/2025). Dans la même veine, le premier ministre Rimalba Jean Emmanuel Ouédraogo a indiqué, devant l'Assemblée législative de transition, que 70,59% du territoire national est sous le contrôle de l'État et qu'un million de personnes déplacées sont retournées dans leurs localités respectives (Lefaso.net 29/12/2024). À partir de cet exemple burkinabè, on notera que les estimations du nombre des déplacés sont devenues un enjeu politique majeur. Mais le nombre de déplacés – au-delà des concepts de « personne déplacée interne » et de « réfugiés » – est impossible à connaître avec certitude. Des personnes qui ont fui leur village pour être hébergées par leurs parents en ville ne se sont pas nécessairement déclarées auprès des autorités publiques ou des organisations humanitaires.

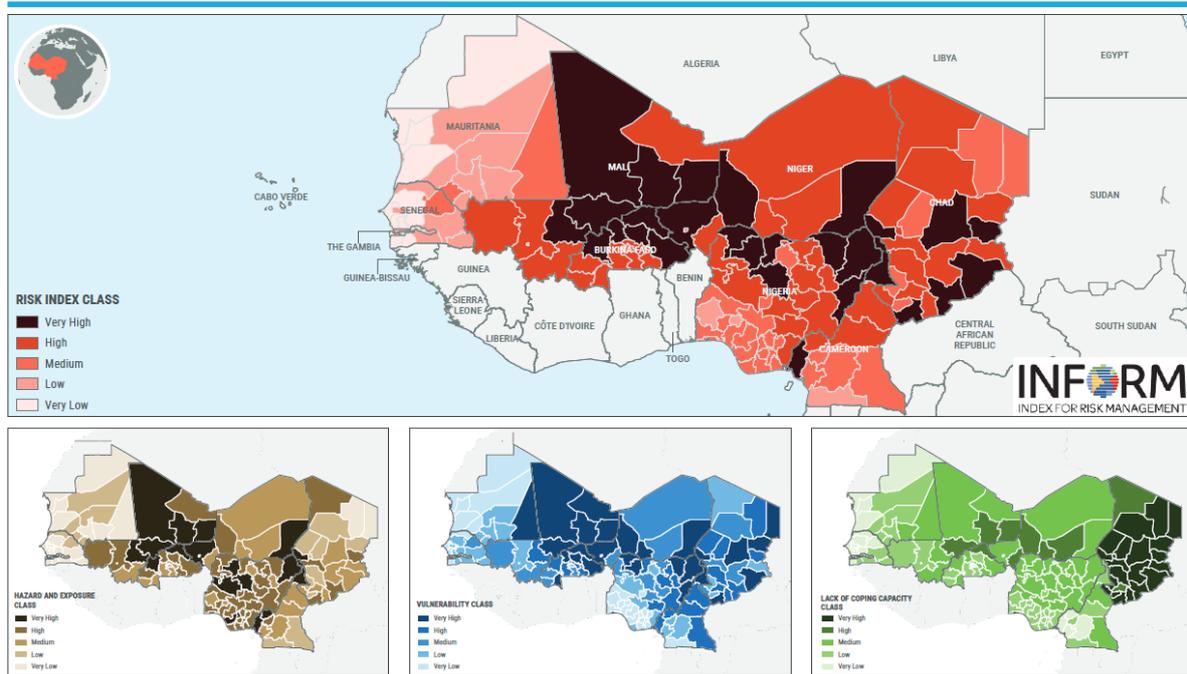
² La méthodologie, intitulée Inform Risk Model, se focalise sur les risques quant aux crises humanitaires et aux catastrophes. Elle comprend des données sur les risques et l'exposition, la vulnérabilité et la capacité d'adaptation et permet de comparer le niveau de risque et toutes ses composantes dans une région ou un pays (OCHA 4/2/2021).

LES DEPLACES ET L'URBANISATION :
ANALYSE DES CONSEQUENCES DES DEPLACEMENTS DES POPULATIONS SUR L'URBANISATION ACCELEREE DES
VILLES SECONDAIRES AU SAHEL



INFORM RISK MODEL 2024
Subnational risk model for Sahel

As of 23 December 2024



The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Sources: OCHA. Feedback: ocharowcaimujun.org www.unocha.org www.reliefweb.int

Source : OCHA 23/12/2024

Dans un ouvrage récent sur les déplacés à Ouagadougou, Degorce et al. (2024) évitent d'utiliser le concept de « Personnes déplacées internes » (PDI), mais préfèrent le concept de « déplacés » tout court. La dénomination « PDI » pose effectivement problème, comme illustré par un entretien avec un habitant non déplacé dans le quartier Pazani de Ouagadougou : « Même si c'est à un enfant que vous demandez, si on dit le coin des déplacés tout le monde sait, même en mooré, on peut dire zoetba [fuyards] » (Degorce et al. 2024 : 33). En effet, la notion de zoetba en mooré relève de zoe qui signifie « courir », « s'enfuir » ou « fuir » (Degorce et al. 2024 : 36). Ainsi pour éviter des connotations négatives de « fuyard » et celles institutionnelles de « PDI » définies par « le haut », le concept « déplacé » est, du moins de façon provisoire, à préférer pour laisser le concept technico-institutionnel « PDI » aux humanitaires et aux politiques. À titre d'exemple, une personne qui s'est rendue en famille dans une ville régionale pour échapper aux violences dans son village est certes « un déplacé » sans pour autant être définie, ni comme « PDI », ni comme « fuyard ».

La question de définition touche également au concept de « réfugié », comme par exemple au Mali. UNHCR (31/12/2024) estime qu'il y a actuellement 307.474 réfugiés maliens : en Mauritanie (144.981), au Niger (122.786) et au Burkina Faso (39.540). Or, selon les chiffres du gouvernement malien, il y a 378.000 PDI et 855.000 ex-PDI qui sont retournés chez eux (UNHCR 31/12/2024). Encore une fois, on constate la dimension politique des concepts, car vu « par le bas » un tel retour chez eux allait se faire remarquer au sein de la population.

De même, les populations qui ont temporairement quitté le territoire national ne se sont pas nécessairement enregistrées comme « réfugiées ». À titre d'exemple, au moment où les attaques contre les présumés « terroristes » sévissaient dans la région des Cascades au Burkina Faso, beaucoup d'éleveurs peuls ont quitté leurs villages pour échapper aux exactions des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP). En effet, en 2023, des VDP – précédemment organisés dans des associations des chasseurs dozo (Hagberg 2004, 2006) – ont chassé des

populations peules quasiment de tous les villages ruraux de certaines communes. Un grand nombre de ces populations ont trouvé refuge en Côte d'Ivoire. En août 2024, 428.238 personnes, surtout du Mali et du Burkina Faso, avaient traversé les frontières des pays côtiers (UNICEF décembre 2024). Selon UNICEF, la Côte d'Ivoire a accueilli 67.081 réfugiés et demandeurs d'asile, parmi lesquels les femmes dominent (55%) ; les enfants en âge d'aller à l'école représentant 40% d'entre eux.

Il convient de noter que les chiffres avancés et les statistiques présentées ci-dessus sont aussi politiques, car « les vérités chiffrées » font partie de la guerre d'information. Il s'agit du contrôle de l'information, particulièrement systématique au Burkina Faso, dans un contexte où les autorités publiques n'acceptent pas que les déplacés eux-mêmes communiquent sur cette question. En effet, le contrôle de l'information cache une situation non valorisante pour l'action de l'armée. Au Mali, la guerre d'information se situe à un autre niveau. A Niono, par exemple, des sites déplacés sont souvent qualifiés de potentiels « nids de djihadistes ». C'est pourquoi les autorités publiques cherchent plutôt à « cacher » ou « rendre invisibles » les déplacés. En général, les représentants du régime répètent souvent que « l'armée monte en puissance », même si mes informations du terrain indiquent des situations bien plus complexes, comme l'a montrée la bataille de Tinzaouatine en juillet 2024 où l'armée malienne et le groupe Wagner ont connu des grosses pertes (cf. La Grand Continent 31/7/2024 ; Le Monde 29/7/2024). Au Burkina Faso, la situation est comparable, malgré des attaques répétées, comme par exemple celles de Barsalogho en fin août 2024 où des centaines de civils furent tués lorsqu'ils étaient en train de creuser, sur injonction du régime, une tranchée autour de leur village, censée les protéger des attaques devenues récurrentes (cf. RFI 29/8/2024).

Il apparaît également qu'au Mali de nombreuses personnes se sont réfugiées en ville, le plus souvent les chefs-lieux de résidence régionaux ou provinciaux. Les chiffres sur les déplacements au niveau des communes sont intéressants à analyser. Le Mali a vécu une décennie avec d'importants déplacements des populations. Or, actuellement c'est surtout à Bandiagara que la situation des déplacés est dramatique (VOA 4/12/2024). Au Burkina Faso, le CONASUR a publié un document concernant l'enregistrement des « PDI » par commune en septembre 2022. Hormis Ouagadougou, dont les chiffres sont contestés et contestables avec à peine 5.000 déplacés (Degorce et al. 2024), les chiffres du CONASUR montrent que Djibo (269.439 déplacés), Ouahigouya (143.391 déplacés), Kaya (109.919 déplacés), Fada N'Gourma (102.534 déplacés), Dori (64.988 déplacés), Pissila (59.724 déplacés) et Titao (58.028 déplacés) sont les villes avec le plus grand nombre de déplacés (CONASUR 30/9/2022). Aussi, les femmes (22,89%) et les enfants (60,40%) dominent parmi les déplacés, comme c'est souvent le cas.

Les mouvements des déplacés vers les chefs-lieux régionaux présentent des défis particuliers. Des grandes villes burkinabè, telles que Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou, auraient très peu de déplacés, tandis que des villes régionales dans les zones attaquées en auraient un grand nombre. La ville de Djibo qui avait une population résidente de plus de 83.000, selon le Recensement général de la population et de l'habitat en 2019 (RGPH 2022), a accueilli presque 270.000 déplacés ; Ouahigouya avec une population de 200.000 habitants est l'hôte de plus de 143.000 déplacés ; Fada N'Gourma avec une population résidente de 188.000 héberge 102.000 déplacés.

2 - ANALYSE DES CONSEQUENCES SUR L'URBANISATION ACCELEREE DE VILLES SECONDAIRES (ET CAPITALES)

Dans cette section nous proposons une analyse des conséquences sur l'urbanisation accélérée des villes secondaires. En plus de la documentation analysée, quelques entretiens que nous avons pu avoir avec des personnes ressources fournissent des exemples du vécu des villes suivantes : Banfora, Fada N'Gourma, Kaya, Mopti et Niono. De plus, en juillet-août 2021, nous avons-nous-mêmes mené les recherches de terrain auprès des déplacés de Panzani (Ouagadougou), de Faladié et de Sénou (Bamako) et de quelques sites de déplacés de Niamey (Hagberg et al. 2022).

Logement et foncier

Dans les villes sahéliennes, l'urbanisation était déjà forte avant l'arrivée des déplacés du fait des phénomènes migratoires vers les grands centres urbains. Au Burkina Faso, les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ont accueilli 60 % des migrations en 1996 et 53,7 % des migrations en 2006 (Séré 2021 ; INSD 1996, 2009). Dans les 14 villes principales du pays, l'emprise spatiale des quartiers non-lotés représente en moyenne le quart de l'agglomération tandis que le poids démographique des résidents de ces quartiers est en moyenne de 40% par rapport à l'ensemble de la population urbaine (Guigma 2022). De même, la migration urbaine vers Bamako s'est accélérée bien avant la crise actuelle (Bertrand 2021 ; Hagberg et Körling 2016). Lors du recensement de 2009, Bamako comptait plus de 1,8 millions habitants et lors du recensement général de la population et de l'habitat de 2022, la capitale malienne avait une population résidente de 4.227.569 habitants, soit 18,9 % de l'ensemble de la population malienne (INSTAT novembre 2023). Les vulnérabilités des populations de ces deux capitales sahéliennes ne sont plus à démontrer, comme, par exemple, les inondations suite d'évènements naturels ont un impact humain et économique important :

« Ainsi, en 2020, plusieurs villes sahéliennes en ont été victimes. Plusieurs quartiers de Niamey, la capitale du Niger, ont été immergés durant le mois d'août entraînant un bilan de près de 9.000 maisons effondrées, 50.000 sinistrés et une dizaine de morts. Au Burkina Faso, les pluies qui se sont abattues de manière quasi ininterrompue tous les jours de la première semaine de septembre 2020, ont eu raison de milliers de maisons d'habitation et ont causé près de 41 décès, 112 blessés et plus de 100.000 sinistrés. » (Da 2021 : 2)

De telles inondations frappent particulièrement les zones marginales, en dehors des zones urbanisées, du moins avec des aménagements urbains largement précaires.

Au cœur de l'urbanisation se trouve les zones non-lotées ; ces zones qui existent dans l'informalité et l'invisibilité. Elles entourent les grandes villes et de nombreuses études ont été réalisées sur le non-loti des villes sahéliennes (par ex : Bertrand 2021 ; Bjarnesen 2013, 2023 ; Hagberg 2001 ; Hagberg et Körling 2016 ; Jaglin 1995 ; Körling 2011 ; Körling et Hassane 2019 ; Meyer 2021 ; Robineau 2014). Robineau analyse les zones non-lotées de Bobo-Dioulasso, constatant que ce sont des espaces « blancs » sur les cartes :

« Localisés en bordure de l'espace bâti légal, ou parfois même insérés en son sein, aucune information n'apparaissait sur ces espaces dans les documents cartographiques. Mais au-delà des cartes, la réalité sur le terrain est toute autre. » (Robineau 2014 : 3)

Les zones non-lotées existent aux alentours des grandes villes et sont habitées de façon provisoire par des personnes qui cherchent à avoir « un chez soi »³. Pour Robineau, les zones non-lotées sont des espaces de l'entre-deux :

³ L'expression avoir « un chez soi » est tellement utilisée dans le langage courant au Sahel. L'ambition d'avoir « un chez soi », c'est l'expression de l'ambition à une modernité urbaine. Si les gens se réfèrent à leur village d'origine comme « au village », avoir « un chez soi » est plutôt un phénomène urbain.

« La dénomination de zones 'non-loties' reflète alors ce caractère transitoire : elles 'ne sont pas' le légal, ni la ville telle que les documents de planification la prévoient. Elles ne sont plus le rural, mais ne sont pas encore tout à fait la ville. Elles sont un entre-deux de transition et c'est à travers cette singularité qu'elles existent. Elles sont à la fois un entre deux socio-spatial entre le rural et l'urbain, un entre-deux temporel entre l'étape de l'urbanisation informelle puis celle de l'urbanisation formelle, et un entre-deux juridique et politique entre la procédure informelle d'accès au logement dans le non-loti et la procédure formelle d'attribution des parcelles loties. » (Robineau 2014 :10)

Ce sont dans ces espaces de l'entre-deux socio-spatial, temporel et juridique, que les déplacés cherchent à s'installer, à trouver une place « en attendant ». Cette absence de résidence stable dans les zones non-loties est exprimée dans les propos locaux. Par exemple, la notion de *Sonsoribougou* – « le village où on doit rester accroupi » – est souvent utilisée des gens pour parler du quartier non-loti en *julakan* et *bamanan*⁴. La notion de *sounsourougou* signale l'incertitude : on ne sait jamais si on va rester ou partir en cas de lotissement. Vue sous cet angle, l'arrivée massive des déplacés pose immédiatement le problème de l'espace où ils pourraient s'installer. Si bon nombre de déplacés cherchent à s'installer auprès de parents et de connaissances, le nombre élevé de personnes ayant fui leurs villages ruraux constitue un défi pour toute autorité publique. Jusque-là les déplacés semblent souvent venir s'installer dans les villes secondaires, voire même dans les chefs-lieux régionaux. Une personne ressource à Banfora (Burkina Faso), m'a expliqué la problématique comme suit :

« Les gens de la commune [rurale] X ont fui pour venir à Banfora à cause des attaques. Ils s'installent chez nous et se font enregistrer et puis reçoivent de l'aide du gouvernement. En fin de compte, ils sont plus riches que nous. Certains ont même acheté de parcelles pour construire à Banfora, pendant qu'ils ont gardé leurs champs à X. »

La pression foncière semble également avoir des conséquences sur le logement en ville. À Dédougou (Burkina Faso), le problème de logement se pose pour les élèves venant des villages ruraux. Ce problème est attribué à l'arrivée des déplacés. À Kaya (Burkina Faso), des villages entiers ont fui la campagne pour s'installer dans le chef-lieu régional, comme par exemple le village de Baobokin qu'une personne ressource a mentionné. De nos jours, les ressortissants de ce village retournent Kaya pour des cérémonies familiales, car « personne n'est resté au village ». Cette information est corroborée par les chiffres officiels : en septembre 2022, Kaya hébergeait 110.000 déplacés (CONASUR, septembre 2022).

En somme, les conséquences des déplacements sur l'urbanisation sont grandes en matière d'occupation du foncier, notamment des zones non-loties – des espaces de l'entre-deux socio-spatial, temporel et juridique (Robineau (2014) – même s'il est actuellement difficile d'avancer des chiffres fiables. Quant aux insécurités et violences, les villes secondaires sont les plus exposées, car c'est là où les populations fuyant les violences cherchent refuge dans un premier temps. Par contre, tout indique que les chiffres des déplacés dans les capitales sahéliennes sont largement sous-estimés, comme le démontre Degorce et al. (2024) :

« La conduite politique locale n'en est pas moins demeurée ambivalente. Officiellement, il y avait peu de déplacés à Ouagadougou, mais à travers des associations, les déplacés établissaient des listes pour les autorités locales qui, quand elles le pouvaient, fournissaient des vivres. Sacs de riz, cartons de sucre et d'huile : de quoi alimenter les familles pendant quelques jours. La prise en charge s'est mue en une charité politique, bien loin d'absorber le besoin. Le résultat était celui d'une insuffisance généralisée de l'aide au regard des flux migratoires engendrés par les épisodes réguliers de violence. » (Degorce et al. 2024 : 99)

⁴ Il convient de noter qu'il y a le quartier *Sonsoribougou* de Bobo-Dioulasso, Burkina Faso. C'est le quartier où depuis longtemps de nombreux migrants se sont installés. La notion de *Sonsoribougou* est généralement utilisée pour indiquer les quartiers temporaires, non-loties en milieu urbain.

Services de base

Les déplacés qui se sont installés dans les zones non-loties vivent dans ces espaces de l'entre-deux où les services publics de base sont insuffisants, voire même souvent absents. Robineau (2014 : 7) cite un ancien résident d'un quartier non-loti à Bobo-Dioulasso :

« Au non-loti, je n'habitais pas en ville. Il n'y avait pas d'eau, pas d'électricité. Ici maintenant oui, je suis en ville. Il y a l'eau, il y a l'électricité et tu peux bien construire. Je me sens mieux dans le loti car je suis tranquille dans ma parcelle. Au non-loti ce n'est pas reconnu officiellement. Du jour au lendemain on peut te demander de partir, c'est pas facile. »

En plus de ces conditions, les déplacés sont dans des stratégies de survie pour trouver des moyens de subsistance, de logements, des écoles pour les enfants, l'assainissement, etc. En effet, l'accès aux services de base pose souvent problème. En 2021, lors de recherches de terrain à Bamako (Hagberg et al. 2022), nous avons visité un site de déplacés dans un quartier de Bamako. À l'époque, il n'y avait pas de toilettes, même rudimentaires, pour ces déplacés. Par exemple, des femmes partaient à la mosquée pour se soulager, ce qui avait conduit l'imam à dire qu'elles ne pouvaient pas utiliser les toilettes au moment des prières. Il est évident que le manque de services d'hygiène est problématique dans les sites. Les organisations humanitaires font certes un effort dans ce sens, mais au vu du nombre de déplacés il reste insuffisant.

De même, l'accès à l'éducation reste précaire pour les enfants dans les sites de déplacés, comme est d'ailleurs le cas dans les zones qu'ils ont quittées. Plusieurs recherches en cours au Mali documentent comment les humanitaires jouent de plus en plus le rôle de l'État pour les déplacés (Hagberg et al. 2017, 2019 ; Touré, Simon, Diakité à paraître ; Hagberg et al. à paraître).

Changement familial

Pour de nombreux déplacés, une conséquence importante de l'arrivée en ville est le changement de la composition familiale. Il s'agit surtout de l'augmentation du nombre de femmes, *de jure* ou *de facto*, cheffes de ménage dans les sites de déplacés. Des femmes déplacées bénéficient souvent du soutien d'ONG, en particulier humanitaires, en matière de formation et d'aide à l'autonomisation. Au même moment, les masculinités sont en pleine transformation suite aux crises sécuritaires (Hagberg et al. 2019 : 61-12). Ainsi de nombreux hommes déplacés se trouvent dans l'incapacité de protéger leur famille et dans certains cas de lui apporter de quoi subvenir à ses besoins. Lors de recherches de terrain à Fada N'Gourma en 2021 (Hagberg et al. 2022 : 45), le changement de relations de genre au sein des ménages de déplacés a été soulevé à plusieurs reprises. Nombre d'hommes se sentaient « inutiles » dans cette vie de PDI :

« Toi un homme qui jouit de toutes tes facultés, tu es incapable de nourrir ta femme et tes enfants et elle doit courir partout vers des ONG pour te nourrir, toi et tes enfants [soupir]. C'est humiliant et cette situation nous fait perdre notre honneur, on n'est plus des hommes et parfois tu as envie de disparaître et si tu ne réfléchis pas tu peux faire des choses qui ne sont pas bien [...] et donc certains partent pour essayer de trouver des solutions ailleurs. »

A l'époque, une femme déplacée nous a dit que son mari a quitté la famille : « Ça fait plus d'un an qu'il est parti, on ne sait pas où il est. Je suis seule ici à me débrouiller avec mes enfants ». Même si nous en sommes pas en mesure de dire que les déplacements ont systématiquement abouti à de tels changements familiaux, il est évident que les situations souvent traumatiques dans lesquelles les déplacés se trouvent ont des conséquences sur les compositions des cellules familiales.

Sites de déplacés comme « nids de djihadistes »

Les déplacements en masse ont également résulté à semer des suspicions dans les esprits vis-à-vis les déplacés. Donc, en plus des vulnérabilités et précarités, certains ont émis de réserve

en ce qui concerne les déplacés. De même, il a été rapporté que des autorités locales considéraient les sites de déplacés avec une certaine méfiance. À titre d'exemple, un préfet a interdit des sites de déplacés, car ils seraient « *des nids de terroristes* ». Effectivement, les questions de sécurité sont d'actualité, car dans un contexte où « *on ne sait plus qui est qui* » (Hagberg et al. 2022 ; Koné et Hagberg 2019), les zones non-loties – devenues des sites de déplacés et de réfugiés – n'existent pas officiellement bien qu'elles soient visibles (Degorce et al. 2024 ; cf. Robineau 2014). En effet, après des attaques meurtrières comme celles de Barsalogo en août 2024, des vagues de déplacés sont arrivées à Kaya. Donc, beaucoup se sont posés la question à savoir s'il n'y avait pas de « terroristes » parmi les déplacés de provenance de Barsalogo.

La situation des jeunes hommes est une grande préoccupation. En 2021, une ONG dans la région de Mopti avait pris une initiative qui visait les jeunes hommes à travers leurs mères :

« On sensibilise les mamans depuis la crise par rapports aux jeunes garçons qu'elles ont à la maison. Les jeunes garçons avaient été embobinés par des djihadistes qui faisaient circuler des mauvaises informations. Un jeune qui ne travaille pas, qui n'arrive même pas à avoir le prix du thé dans la journée, donc si finalement quelqu'un lui propose 50.000 FCFA ou 100.000 FCFA, il va accepter. C'est ainsi que les djihadistes avaient eu beaucoup de jeunes. Après, les jeunes s'étaient rendus compte que ce n'est pas du sérieux, mais c'était trop tard. Ils ne pouvaient rien faire encore. C'est pourquoi on se focalise sur nos jeunes qui se disent chômeurs ». (Hagberg et al. 2022 : 46)

Déplacés dans la débrouille

Le nombre de mendiants et de personnes en situation précaire que l'on rencontre dans les capitales sahéniennes est élevé. Dans des chefs-lieux régionaux, comme à Mopti, des femmes et enfants mendiants dominent. Par contre, dans quelques chefs-lieux de cercle, nous constatons que des femmes déplacées s'adonnent plus à l'agriculture. Il y a aussi une exploitation des femmes déplacées qui se développe en ville. En particulier, « les petits boulots » mal payés, tels que la lessive et le nettoyage, sont de plus en plus réservés aux celles-ci. Au-delà de telles situations, il est évident que c'est dans le secteur informel que la plupart de déplacés s'investissent pour joindre les deux bouts.

A Dédougou (Burkina Faso) et à Bamako (Mali), des femmes déplacées se sont plaintes de l'exploitation subie au sein des familles hôtes. Vivant dans une précarité sans précédent, ces femmes n'hésitent pas à faire tâches ménagères en espérant gagner quelque chose pour au moins subvenir aux besoins alimentaires de leurs enfants. Elles se retrouvent dans une situation où elles sont très mal payées ou récompensées. Une personne ressource ayant fait de nombreuses recherches de terrain auprès de déplacées a été explicite : « *parfois ces femmes déplacées ne gagnent rien du tout* ».

CONCLUSION

Ce policy brief est une tentative d'analyser les déplacements des populations au Sahel, avec un accent particulier sur le Burkina Faso et le Mali, et leurs conséquences sur les processus d'urbanisation accélérée des villes secondaires. Même si les migrations vers les capitales sont documentées, on constate que les déplacements dus aux insécurités et aux violences sont particulièrement importants dans les chefs-lieux régionaux et provinciaux/de cercle. Des déplacés cherchent d'abord à s'échapper aux violences et trouver refuge dans ces villes, plutôt que d'engager des trajectoires de migration vers la capitale, voire même des grandes villes sous régionales, telles qu'Abidjan et Lomé. Les déplacements vers les villes secondaires dominent donc.

Il convient aussi de noter que des déplacés qui sont victimes des violences communautaires se retrouvent souvent en ville. À Banfora, de nombreux peuls ayant été chassés des villages ruraux en 2023 sont toujours en ville ; certains d'eux auraient fui le Burkina Faso pour essayer de trouver refuge en Côte d'Ivoire ou au Niger. Les violences dans la région de Dédougou (Burkina Faso) ont également poussé des populations vers la région de Sikasso (Mali).

Les conséquences les plus visibles de ces déplacements sont l'occupation des espaces, notamment le logement et le foncier dans les zones non-loties, ainsi que la précarité, voire même l'absence des services de base. Le nombre de déplacés exerce une pression énorme sur des villes secondaires, qui dans la plupart de cas, avaient déjà avant la crise des infrastructures et des services de base insuffisants. Au-delà de ces aspects matériels, il est important de souligner les changements opérés au sein des familles, notamment en ce qui concerne les relations de genre. Les masculinités sont en pleine recomposition lorsque des femmes cheffes de ménage deviennent de plus en plus fréquentes. Les déplacés font également l'objet de méfiance, car certains résidents, y compris des autorités communales, considèrent que les sites seraient des nids de djihadistes. Finalement, pour se nourrir les déplacés « se débrouillent », ce qui en soi les expose aux exactions ; ainsi les femmes sont souvent particulièrement vulnérables en ville.

Nous avons également analysé les catégories utilisées par l'État, les humanitaires, les ONG, l'ONU, d'une part, et celles utilisées par les déplacés eux-mêmes : « personnes déplacées internes », « réfugiés », « fuyards », « déplacés », « ceux qui ne vont pas rester », « djihadistes potentiels », etc. Il est évident que d'autres recherches sont nécessaires pour comprendre comment les différents mots utilisés impactent les processus en cours, notamment dans les sites de déplacés.

Les jeux des chiffres représentent des enjeux politiques importants, car pour les autorités publiques sahéniennes, un grand nombre de déplacés pourrait indiquer que la politique mise en œuvre n'est pas efficace. Les humanitaires peuvent également avoir un intérêt à présenter des chiffres élevés de déplacés pour faciliter la mobilisation de fonds. À vrai dire, on ne connaît pas le nombre exact de déplacés et c'est pourquoi des recherches quantitatives et qualitatives s'avèrent indispensables. En effet, des études qualitatives sur les processus et les points de vue des déplacés eux-mêmes sont particulièrement importantes d'entamer.

Les déplacés dans les villes secondaires s'inscrivent dans les espaces de l'entre-deux socio-spatial, temporel et juridique, entre le formel et l'informel. Mais au lieu de s'arrêter à ce clivage entre le formel et l'informel, nous devons plutôt nous intéresser aux normes pratiques pour comprendre comment et par quels moyens les déplacés arrivent et s'installent, même temporairement, en ville. Selon J.P. Olivier de Sardan le concept de normes pratiques permet de mettre à jour « une variété de modes de régulation sociale, de patterns de gouvernance réelle, sans les agréger prématurément dans un modèle unique, sans les organiser en des types a priori » (2008 : 18 ; Olivier de Sardan 2021). S'intéresser aux normes pratiques, notamment aux actions

et propos jugés légitimes et acceptables dans la société, pourraient nous permettre de dépasser les vérités chiffrées et les discours politiquement chargées.

En guise de conclusion de ce policy brief, qui, rappelons-le, s'est proposé d'analyser les conséquences des déplacements des populations sur les processus d'urbanisation dans les villes secondaires au Sahel, des recherches plus approfondies sont nécessaires pour suivre les déplacements en cours par rapport à l'urbanisation. En effet, il nous semble fondamental de décrire et analyser empiriquement les normes pratiques en ce qui concerne les relations entre déplacés, populations d'accueil, autorités communales, services de base et mouvements communautaires, etc. dans les espaces de l'entre-deux des villes secondaires sahéliennes. C'est à partir des pratiques quotidiennes et des discours liés à ces pratiques, que nous avons tenté d'analyser les conséquences des déplacements sur l'urbanisation dans les villes secondaires sahéliennes.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- APA News 21/1/2025. « Burkina : plus d'un million de déplacés retournent chez eux ». Consulté le 27/1/2025 : <https://fr.apanews.net/society/burkina-plus-dun-million-de-deplaces-re-tournent-chez-eux/>
- Bertrand, M. 2021. *Bamako: de la ville à l'agglomération*. Marseille : IRD Éditions.
- Bjarnesen, J. 2013. *Diaspora at Home?: Wartime Mobilities in the Burkina Faso-Côte d'Ivoire Transnational Space*. Uppsala: Acta Universitatis Upsaliensis
- Bjarnesen, J. 2023. The Power of Impending Zoning : Governance through Inaction in a Secondary City in Burkina Faso. *International Journal of Urban and Regional Research* 47: 39-53. <https://doi.org/10.1111/1468-2427.13159>
- CONASUR 30/9/2022. Enregistrement des personnes déplacées internes : Situation actualisée le 30 septembre 2022. Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation, Burkina Faso. Consulté le 19/1/2025 : https://docs.google.com/spreadsheets/d/1k_dkuA_Qbb6VZf2Xrjarn-riWSCZi_TB/edit?gid=834617601#gid=834617601
- Da, M. 2021. *Vulnérabilité urbaine au Sahel : Ouagadougou (Burkina Faso) et Bamako (Mali) sous le poids des inondations*. Thèse de doctorat en géographie. Université Paris-Saclay; Université Joseph Ki-Zerbo (Ouagadougou, Burkina Faso).
- Degorce, A., L.O. Kibora, M. Saint-Lary, I. Zidnaba, P. Fornasetti, I. Bousa, Y. Cissao, R.B. Dayamba, S. Gnessi, M. Kam, Miédome et A. Nikiema. 2024. *Réfugié en son propre pays : Enquête collective sur les personnes déplacées internes à Ouagadougou (Burkina Faso)*. Uppsala Papers in Africa Studies 9. Uppsala : Uppsala University.
- Guigma, P.L. 2022. « Résorption de l'habitat précaire au Burkina Faso : entre lourdeur des politiques publiques et foisonnement des dynamiques locales ». *Fabriques Urbaines: Revue de la ville et l'environnement de l'UC3* 2(2) : 25-37.
- Hagberg, S. 2001. *Poverty in Burkina Faso: Representations and Realities*. Uppsala : Uppsala University.
- Hagberg, S. 2004. « La chasse aux voleurs : une association de chasseurs et l'administration de l'Etat dans l'ouest du Burkina Faso ». In *Les raisons de la ruse : une perspective anthropologique et psychanalytique* (éd.) S. Latouche, P.-J. Laurent, O. Servais et M. Singleton. La Revue du MAUSS. Paris: La Découverte.
- Hagberg, S. 2006. « 'It was Satan that Took the People': The Making of Public Authority in Burkina Faso ». *Development and Change* 37(4): 779-797.
- Hagberg, S. et G. Körling. 2016. « Urban land contestations and political mobilisation: (re)sources of authority and protest in West African municipalities ». *Social Anthropology* 24: 294-308.
- Hagberg, S., Y.F. Koné, B. Koné, A. Diallo et I. Kansaye 2017. *Vers une sécurité par le bas: Étude des perceptions et des expériences des défis de sécurité dans deux communes maliennes*. Uppsala Papers in Africa Studies 1. Uppsala : Uppsala University.

- Hagberg, L.O. Kibora, S. Barry, Y. Cissao, S. Gnessi, A. Kaboré, B. Koné et M. Zongo 2019. *Sécurité par le bas : Perceptions et perspectives citoyennes des défis de sécurité au Burkina Faso*. Uppsala Papers in Africa Studies 5. Uppsala : Uppsala University.
- Hagberg, S. (coordination), Y.F. Koné, L.O. Kibora, O. Hamani, I. Kansaye, B. Koné, A. Konkobo, S. Barry, A. Kaboré, R. Hassane, M. Mohamed, A. Omar, O. Arou 2022, J. Weber et A. Nikiéma (7 janvier 2022). *Liens sociaux et crises sécuritaires : Étude anthropologique des populations et des contextes socio-politiques et culturels du Liptako-Gourma*. Plateforme d'Analyse du Suivi et d'Apprentissage au Sahel, Production Pasas. <https://pasas-minka.fr>
- Hagberg, S. et L.O. Kibora. 2023. « Epilogue: Burkina Faso seen from below in early 2023 ». In *Security from below in Burkina Faso: Citizen perceptions and perspectives* S. Hagberg et al. Uppsala Papers in Africa Studies 7. Uppsala: Uppsala University.
- Humanitarian Action 13/12/2024. Burkina Faso. Consulté le 19/1/2025: <https://humanitarianaction.info/plan/1259/document/burkina-faso-plan-de-reponse-humanitaire-2025/article/11-aperçu-de-la-crise>
- Institut national de la statistique (INSTAT) novembre 2023. Cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH5) : rapport préliminaire. Bamako.
- Institut Nationale de la Statistique et de la Démographie (INSD). 2006. *Rapport d'analyse des données du RGPH-2006, la croissance urbaine au Burkina Faso*. Ouagadougou.
- Institut Nationale de la Statistique et de la Démographie (INSD). 2006. *Migration*. Ouagadougou.
- Institut Nationale de la Statistique et de la Démographie (INSD). 2019. *Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-2006). Projections démographiques 2007-2050*. Ouagadougou, Burkina Faso.
- Jaglin, S. 1995. *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou. Pouvoirs et périphéries (1983-1991)*. Paris : Karthala-Orstom.
- Koné, B. et S. Hagberg. 2019. « La commune rurale à l'épreuve : Des maires face aux insécurités multiples au Mali ». *Mande Studies* 21 : 71-89.
- Körling, G. 2011. *In Search of the State: An Ethnography of Public Service Provision in Urban Niger*. Uppsala: Acta Universitatis Upsaliensis
- Körling, G. et M.I. Hassane 2019. « "Tout a été loti!": Decentralisation, Land Speculation and Urban Expansion in Niamey, Niger ». *kritisk etnografi: Swedish Journal of Anthropology* 2(1-2): 67-79.
- Le Monde 29/7/2024. « Les séparatistes du nord du Mali annoncent une « victoire éclatante » contre l'armée et ses alliés russes ». Consulté le 9/2/2025 : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/07/29/les-separatistes-du-nord-du-mali-revendiquent-une-victoire-eclatante-contre-l-armee-et-ses-allies-russes_6260952_3212.html
- Lefaso.net 29/12/2024. Burkina Faso : « 70,59% du territoire sous contrôle, 1 million de déplacés réinstallés », assure le Premier ministre Rintalba Jean Emmanuel Ouédraogo. Consulté le 19/1/2025 : <https://lefaso.net/spip.php?article135122>
- Le Grand Continent. 31/7/2024. « 10 points sur la géopolitique de Wagner au Sahel », par Wasim Nasr. Consulté le 9/2/2025 : <https://legrandcontinent.eu/fr/2024/07/31/10-points-sur-la-geopolitique-de-wagner-au-sahel/>

- Meyer, U. 2018. *Foncier périurbain, citoyenneté et formation de l'Etat au Niger. Une analyse ethnographique de Niamey*. Münster : LIT Verlag.
- Meyer, U. 2021. « Interweaving urban land tenure, spatial expansion and political institutions: An urban history of Niamey, Niger ». *African Cities Journal* DOI: [10.34915/acj.v2i2.106](https://doi.org/10.34915/acj.v2i2.106)
- Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) le 4/2/2021. INFORM Subnational Risk Assessment. Consulté le 9/2/2025: <https://knowledge.base.unocha.org/wiki/spaces/imtoolbox/pages/230490214/INFORM+Subnational+Risk+Assessment>
- Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) le 23/12/2024. Inform Risk Model 2024: Subnational risk model for Sahel. Consulté le 19/1/2025 : <https://www.unocha.org/publications/report/burkina-faso/inform-risk-model-2024-subnational-risk-model-sahel-23-december-2024>
- Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) le 30/12/2024. Burkina Faso, Mali and Western Niger: Humanitarian Snapshot. Consulté le 19/1/2025 : <https://www.unocha.org/publications/report/burkina-faso/burkina-faso-mali-and-western-niger-humanitarian-snapshot-30-december-2024>
- Olivier de Sardan, J.-P. 2008. A la recherche des normes pratiques de la gouvernance réelle en Afrique. Discussion Paper « Afrique: pouvoir et politique » 5. London : Overseas Development Institute.
- Olivier de Sardan, J.-P. 2021. *La revanche des contextes : des mésaventures de l'ingénierie sociale, en Afrique et au-delà*. Paris : Karthala.
- Radio France Internationale (RFI) 29/8/2024. « À la Une: retour sur le drame de Barsalogo... ». Consulté le 9/2/2025 : <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/revue-de-presse-afrique/20240829-%C3%A0-la-une-retour-sur-le-drame-de-barsalogo>
- RGPH 2022. *Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso : Synthèse des résultats définitifs*. Ouagadougou : Institut National de la Statistique et de la Démographie.
- Robineau, O. 2014. Les quartiers non-lotis : espaces de l'entre-deux dans la ville burkinabé. *Carnets de géographes* 7, 2014. <http://journals.openedition.org/cdg/478> ; DOI : 10.4000/cdg.478
- Séré, S. 2021. Trajectoire résidentielle des déplacé·e·s internes et migrant·e·s à Ouagadougou. GARI : recherches et débats sur les villes africaines 1(1) : <https://www.re-vues.scienceafrique.org/gari/texte/sere-seydou2021/>
- Sory, I. 2019. « Les politiques publiques foncières dans l'impasse à Ouagadougou ». *Afrique contemporaine* 269-270(1) : 135-154. <https://doi.org/10.3917/afco.269.0135>
- UNHCR 31/12/2024. Mali : Situation of Refugees, Internally Displaced Persons and Returnees. Consulté le 19/1/2025 : <https://data.unhcr.org/en/documents/details/113710>
- UNICEF décembre 2024. Central Sahel Outflow Appeal : Humanitarian Action for Children. Consulté le 19/1/2025 : <https://www.unicef.org/appeals/central-sahel-outflow#download>
- VOA Afrique. 4/12/2024. Mali : la crise des déplacés à Bandiagara, par Tidiani Ouédraogo. Consulté le 19/1/2025 : <https://www.voafrique.com/a/mali-la-crise-des-d%C3%A9plac%C3%A9s-%C3%A0-bandiagara/7887187.html>
- Yaye Saidou, H. 2014. Se déplacer à Niamey, mobilité et dynamique urbaine. Thèse de doctorat en histoire. Université de Grenoble; Université Abdou Moumouni.

PASAS

PLATEFORME D'ANALYSE,
DE SUIVI ET D'APPRENTISSAGE
AU SAHEL



PORTÉ PAR



pasas-minka.fr

Ce rapport a été élaboré dans le cadre d'un financement du Fonds Paix et Résilience Minka.

Le Fonds Minka, mis en œuvre par le groupe AFD, est la réponse opérationnelle de la France à l'enjeu de lutte contre la fragilisation des États et des sociétés. Lancé en 2017, Minka finance des projets dans des zones affectées par un conflit violent, avec un objectif : la consolidation de la paix. Il appuie ainsi quatre bassins de crise via quatre initiatives : l'Initiative Minka Sahel, l'Initiative Minka Lac Tchad, l'Initiative Minka RCA et l'Initiative Minka Moyen-Orient.

La Plateforme d'Analyse, de Suivi et d'Apprentissage au Sahel (PASAS) est financée par le Fonds Paix et Résilience Minka. Elle vise à éclairer les choix stratégiques et opérationnels des acteurs de développement locaux et internationaux, en lien avec les situations de crises et de fragilités au Sahel et dans le bassin du Lac Tchad. La PASAS se met en œuvre à travers d'un accord-cadre avec le groupement IRD-ICE après appel d'offres international dont le rôle est double : (i) produire des connaissances en réponse à nos enjeux opérationnels de consolidation de la paix au Sahel et (ii) valoriser ces connaissances à travers deux outils principaux : une plateforme numérique, accessible à l'externe, qui accueillera toutes les productions et des

conférences d'échange autour des résultats des études. La plateforme soutient ainsi la production et le partage de connaissances, en rassemblant des analyses robustes sur les contextes sahéliens et du pourtour du Lac Tchad.

Nous encourageons les lecteurs à reproduire les informations contenues dans les rapports PASAS pour leurs propres publications, tant qu'elles ne sont pas vendues à des fins commerciales. En tant que titulaire des droits d'auteur, le projet PASAS et l'IRD demande à être explicitement mentionné et à recevoir une copie de la publication. Pour une utilisation en ligne, nous demandons aux lecteurs de créer un lien vers la ressource originale sur le site Web de PASAS, <https://pasas-minka.fr>.